

sans tarder au comité permanent le mieux placé pour les étudier. Ce comité devrait non seulement étudier les dispositions de cette mesure qui me semble insuffisante, car elle est beaucoup trop vague bien que, étant donné la façon dont le temps réservé aux initiatives parlementaires est utilisé, elle permette tout de même de saisir la Chambre de cette question. Les initiatives parlementaires constituent simplement un moyen pour faire connaître des propositions au Parlement. Par conséquent, examinons cette mesure pour en constater les énormes lacunes. Intéressons-nous aussi à l'expérience américaine pour voir à quel point elle est imparfaite et inefficace. Étudions également ce qui s'est passé en Australie. Occupons-nous de monter un dossier et tâchons de prêter l'oreille à ces gens qui font profession de démarcheurs au Canada—nous les connaissons, ce sont des particuliers ou des groupes qui méritent notre respect, qu'ils agissent pour le compte d'organismes bénévoles, de sociétés commerciales ou qu'ils travaillent à titre professionnel—il faut leur laisser la parole. Lorsque nous aurons tous les faits, nous pourrions décider, tout d'abord si nous allons proposer une mesure législative, et je pense que nous le devrions, et ensuite quel genre de mesure il conviendrait d'adopter. Je pense que c'est dans un domaine comme celui-ci que le Parlement doit légiférer de sa propre initiative, plutôt que d'attendre que le gouvernement intervienne. Une mesure comme celle-ci fixerait la conduite de ceux qui voudraient présenter des instances aux députés ou aux ministres, à propos de la politique ou des mesures législatives du gouvernement. Il y a longtemps que ce sujet aurait dû être étudié. Je pense que tout le monde en convient et qu'il faut légiférer dans ce domaine.

Avant de terminer, je voudrais féliciter le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) d'avoir déposé le Livre vert. Je tiens à féliciter également le premier ministre (M. Mulroney) du rôle déterminant qu'il a joué en annonçant à la Chambre, l'an dernier, que son gouvernement avait l'intention de présenter une mesure prévoyant l'enregistrement des démarcheurs parlementaires. Je voudrais aussi remercier mon regretté collègue, l'honorable Walter Baker, qui avait présenté ce projet de loi et avait fait beaucoup de recherches dont je me suis servi pour préparer mes notes sur ce sujet. Enfin, je dirai aux députés que je m'en remets à eux, dans l'espoir que cette mesure sera renvoyée à un comité parlementaire.

● (1720)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis moi aussi heureuse de participer au débat et je tiens à féliciter le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) de son initiative. Selon moi, cette mesure porte sur une question qui intéresse tous les Canadiens, et je ne songe pas uniquement à l'enregistrement des démarcheurs parlementaires et à leur façon d'aborder le gouvernement, mais aussi à toutes les questions relatives au favoritisme à propos desquelles le gouvernement a malheureusement préféré ne rien faire jusqu'ici.

Selon moi, nous devons profiter de la discussion d'aujourd'hui pour aborder une question un peu plus précise et déterminer si un projet d'initiative parlementaire comme celui-ci peut vraiment servir à instaurer des mécanismes dans ce domaine ou s'il sera simplement utilisé par le gouvernement pour faire oublier son inaction. Je veux bien sûr parler du Livre vert du gouvernement qui est maintenant à l'étude à la

Enregistrement des démarcheurs parlementaires—Loi

Chambre et qui demande l'avis du public au sujet de la présentation de mesures législatives à l'égard des démarcheurs parlementaires.

Malheureusement, la promesse faite par le premier ministre (M. Mulroney) en septembre, selon laquelle le gouvernement présenterait immédiatement une mesure au sujet du démarchage parlementaire, a eu les mêmes suites que bien d'autres promesses reniées et rien ne s'est fait. Ce que je crains, c'est que si nous examinons de façon bien précise le projet de loi à l'étude aujourd'hui, peu importe les intentions de son auteur, et je suis convaincue qu'elles sont bonnes, cette mesure d'initiative parlementaire n'ait pas de suite, vu la majorité que détient le gouvernement. Les députés qui pensent qu'un projet de loi d'initiative parlementaire peut finir par devenir loi ne tiennent pas compte de la réalité de ces dernières années.

Un article publié dans le numéro d'avril dernier d'une revue d'affaires disait quelque chose à ce sujet. Cet article parlait des changements sur la colline du Parlement et de la façon dont les démarcheurs parlementaires devraient procéder pour se faire entendre. Voici ce que l'avocat Arthur Drache disait dans cet article:

La plupart des députés ordinaires ne peuvent pas faire grand-chose pour influencer sur les mesures législatives, même s'ils habitent à côté de chez l'oncle Harry.

L'oncle Harry est membre du Congrès aux États-Unis.

Contrairement à leurs homologues américains, les membres du Congrès, qui sont en mesure d'influer sur un projet de loi, les députés fédéraux canadiens, à l'exception des ministres et des membres des comités du cabinet, ratifient plutôt qu'ils ne légifèrent. Ils étudient seulement ce qu'on leur permet d'étudier.

Selon l'avocat Arthur Drache, les simples députés ont peu d'influence sur les décisions politiques. Les grands décideurs sont les ministres et les bureaucrates influents.

Cet article tentait de décrire pour l'usage des entreprises, ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter dans le démarchage parlementaire.

Nous savons qu'en règle générale, l'exécutif ne tient pas compte de l'avis des simples députés en prenant ses décisions. Un exemple typique sera l'affaire du chalutier-congélateur. Si le parrain d'un projet d'initiative parlementaire n'a pas l'aval du gouvernement, je crains qu'en ce qui concerne le projet de loi du député de Saint-Jean-Est, il faut oublier le fait que le premier ministre a promis il y a presque dix mois, de déposer une mesure sans tarder concernant les démarcheurs parlementaires. Il n'avait pas parlé d'un document de travail. Ni d'une autre étude. Ni d'un Livre vert. Il avait promis une loi, une loi qui serait présentée sans tarder à propos d'une question difficile.

[Français]

Si je peux, pour quelques minutes, rappeler la réponse qui a été donnée par notre député qui s'y connaît dans ces questions-là, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) qui, malheureusement, ne peut pas être avec nous aujourd'hui parce qu'il est au Comité permanent de l'agriculture et qui a dit justement, le 9 septembre 1985, lors d'une allocation à la Chambre des communes: le premier ministre lui-même déclarait: J'ai demandé conséquemment à mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations de préparer de toute urgence une législation afin de gouverner les activités du «lobbying». On sait déjà que trois mois et dix jours plus tard, le ministre de la Consommation et des Corporations a présenté, pas une loi, pas un projet de loi mais seulement un document